



Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB)
Rue de l'IITA, Immeuble Agence de presse "Proximités"
02 BP: 1112 Cotonou, République du Bénin
Tél.: +229 21 35 24 58, Fax.: +229 21 38 28 73 Gsm. : +229 95 95 51 90
E.mail: ldcb.cird@intnet.bj
Site Web: www.ldcb.org

**CONFERENCE DE PRESSE
MAISON DES MEDIAS LE 24 Avril 2008**

**CHERTÉ DE LA VIE ET MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT :
QUEL CHEMIN PARCOURU ?**

DOSSIER DE PRESSE

DOSSIER DE PRESSE

I. CONTEXTE

Depuis le dernier trimestre de 2007, les prix des produits alimentaires de première nécessité aussi bien locaux qu'importés ainsi que les matériaux de construction ont connu une hausse vertigineuse sur les marchés, plongeant les consommateurs du Bénin dans une précarité insoutenable.

En réponse aux cris de détresse lancés par les consommateurs sur toute l'étendue du territoire national et prenant ses responsabilités, le gouvernement a pris à cœur d'endiguer l'actuelle hausse exponentielle des prix des produits de grande consommation sur les marchés à travers les mesures adoptées par le Conseil des Ministres en sa séance extraordinaire du vendredi 30 Novembre 2007.

Ces mesures dont certaines sont à effets immédiats et les autres à moyen terme visent à permettre aux consommateurs de jouir efficacement de leurs maigres moyens économiques érodés par la cherté des produits de première nécessité sur les différents marchés du pays. Ces mesures concernent certains produits importés (le blé, la farine de blé, le riz blanchi, le lait, le sucre, les pâtes alimentaires, la tomate, les matériaux de construction tels le ciment, le clinker, les sacs d'emballage de ciment et le fer à béton et enfin les produits pétroliers)

Aussi, les mesures d'allègements fiscaux et douaniers pour un certain nombre de produits (riz ordinaire blanchi 25% de brisure, le blé, la farine de blé, le fer à béton, le ciment, le clinker, et les produits pétroliers) ont-elles été reconduites pour le trimestre allant du 1^{er} Avril au 30 juin 2008.

La persistance de la crise alimentaire a amené le gouvernement à décider du déblocage immédiat d'un fonds complémentaire de deux cent trente cinq millions (235.000 000) de francs CFA à l'Office National pour la Sécurité Alimentaire (ONASA) pour lui permettre de constituer un stock tampon complémentaire de mille (1000) tonnes de maïs pour la soudure alimentaire au titre de l'année 2008.

Par ailleurs, le gouvernement entend faire mettre en valeur les vallées en vue de mettre sur le marché, dans les tout prochains mois, plus de vingt six mille (26.000) tonnes de maïs et vingt trois mille (23.000) tonnes de riz.

La mise en œuvre des premières mesures annoncées en novembre 2007 aura coûté à la nation béninoise la somme de trente cinq milliards (35.000.000.000) de francs CFA.

Le Bénin n'étant pas le seul pays frappé par l'actuelle flambée des prix des produits de première nécessité, nous aborderons la situation dans certains pays de la sous-région (I), ferons un bilan des mesures prises par le gouvernement jusqu'à ce jour (II). Des propositions en vue de sécuriser durablement les populations contre de pareilles crises alimentaires meubleront le dernier point que nous aborderons lors de cette conférence de presse (III).

I. Gestion de la flambée des prix des produits de grande consommation dans certains pays de la sous-région ouest-africaine

Nous voudrions tout d'abord rappeler que la flambée des prix des produits de première nécessité est une réalité au niveau international, régional et national avec des causes aussi bien endogènes qu'exogènes bien connues de tous. Il est donc clair pour chacun que la responsabilité de la cherté de la vie actuelle dans notre pays ne saurait être imputée au gouvernement qui a eu le mérite de prendre des initiatives pour endiguer la hausse généralisée des prix.

L'actualité nous administre la preuve que la situation dans certains pays qui ont connu de grandes manifestations ces dernières semaines est dramatique en l'absence de mesures idoines prises en temps opportun.

En Côte d'Ivoire, ce sont les manifestations organisées par les associations de consommateurs (31 mars et 1^{er} Avril) qui ont poussé les autorités de ce pays à prendre les mesures d'urgence ci-après:

1. Réduction de 50% de la TVA (qui passe donc de 18 à 9 %) en ce qui concerne le lait, l'huile de palme raffinée, la tomate en conserve, le sucre et le ciment ;
2. Suspension de la taxe pour le développement de la riziculture ;
3. suspension des droits de douane à l'importation pour ce qui concerne le lait, l'huile de palme raffinée, la tomate en conserve, le sucre et la farine de blé, le poisson, le riz et le ciment jusqu'au 30 Juin 2008 ;
4. Suspension de la TVA à l'importation des intrants concourant à la fabrication du ciment jusqu'au 30 Juin 2008.

II. Bilan des mesures gouvernementales contre la cherté de la vie

Une analyse des mesures prises par le gouvernement pour juguler la hausse des prix des produits de grande consommation révèle que le gouvernement a pris à cœur de soulager à court, moyen et long terme la souffrance des consommateurs du Bénin et même d'inverser la tendance en permettant au pays de produire massivement pour se mettre à l'abri de telles contingences.

Il faut cependant faire remarquer que les dernières mesures prises par le gouvernement en sa séance du Conseil des ministres du 03 Avril 2008 excluaient du champ d'application des allègements fiscaux et douaniers les produits comme le lait, le sucre, les pâtes alimentaires et la tomate. Cela doit-il être interprété comme un signe d'essoufflement?

En ce qui nous concerne, notre organisation a poursuivi durant le premier trimestre 2008, ses relevés de prix des produits alimentaires de grande consommation sur les marchés de Parakou (Nord), de Dassa-Zoumè (Centre) et de Dantokpa (sud). Ces relevés ont permis d'apprécier l'application effective ou non des prix de référence décidés par le gouvernement. Ce travail a été fait dans la perspective du suivi auquel notre organisation s'est engagée afin de permettre aux consommateurs de profiter des facilités à eux accordés à travers les mesures gouvernementales.

Malheureusement, force est de reconnaître que les prix de référence prescrits par le gouvernement ne sont pas appliqués surtout par les commerçants de détail auprès de qui se ravitaillent la plupart des consommateurs. Ce qui fait que les allègements fiscaux et douaniers qui devraient, par une logique d'échelle, se répercuter jusqu'aux prix de détail, ne profitent pas aux consommateurs finaux. La non observance par les détaillants des prix de vente au détail tient à plusieurs causes:

- Le goût effréné de la spéculation chez les intéressés
- Les difficultés de compréhension du mode de bénéfice des crédits d'impôt
- La nature même des activités commerciales qui se trouvent dans l'informel

Nos actions se poursuivent actuellement, en tant que représentant des consommateurs, au sein du Comité chargé du suivi de l'application des mesures destinées à juguler la hausse généralisée des produits de grande consommation mis en place par le gouvernement. Cette institution devra s'opérationnaliser davantage sur toute l'étendue du territoire national avec les Comités départementaux et communaux de suivi.

Pour faire profiter les mesures aux consommateurs pour le trimestre en cours, il urge de poursuivre et d'intensifier la sensibilisation auprès de tous les différents acteurs concernés par ces mesures (importateurs, grossistes, demi-grossistes et détaillants) afin que la baisse des prix soit une réalité généralisée sur tous les marchés du territoire national dans les proportions définies par le gouvernement.

Aussi, voudrions nous demander aux importateurs, grossistes, demi-grossistes et détaillants à faire preuve de patriotisme et de confiance dans les mesures prises par le gouvernement qui a déjà donné des gages de responsabilité et de sérieux.

La LDCB lance un vibrant appel à tous les consommateurs pour qu'ils se mobilisent à ses côtés afin de soutenir de façon méthodique les actions du gouvernement qui concourent à l'amélioration de leurs conditions de vie.

III. Propositions pour endiguer durablement les crises relatives au prix des produits de grande consommation

Pour mettre durablement les citoyens consommateurs du Bénin à l'abri des souffrances actuellement vécues, il urge:

- d'accroître significativement la production nationale en produits alimentaires bruts et transformés. Cela pourra se réaliser à travers la création de grandes exploitations agricoles sur lesquelles la maîtrise de l'eau sera assurée. En effet, le caractère pluvial de l'agriculture est antinomique des nombreuses possibilités qu'offrent de nos jours les technologies agricoles. Des unités de transformation (canne à sucre transformée en sucre alimentaire, tomates fraîches conditionnées dans des boîtes, lait de vache conditionné en boîtes etc) devront être encouragées à s'installer.

Tout ceci sera possible sur des terres sécurisées (adoption d'une réforme agraire à travers une législation foncière adéquate) permettant d'avoir de grandes exploitations d'un seul tenant. Le projet gouvernemental de mettre en valeur les vallées pour produire du maïs et du riz permettra certainement de relever le niveau de la production nationale.

- que les consommateurs adoptent des habitudes alimentaires intraverties valorisant et privilégiant les produits locaux. A cet effet, l'utilisation de denrées locales dans la

panification par exemple constituerait une solution pour réduire nos importations de blé et farines de blé.

- que les minerais de fer découverts à certains endroits du territoire national soient extraits et transformés localement. A cet égard, le gouvernement pourra favoriser l'installation d'industries sidérurgiques capables de recycler également les carcasses de véhicules jonchant les rues de nos villes et campagnes. Ce qui permettrait de régler en même temps un problème crucial d'environnement.